

Crédit mutuel de Bassins-Le Vaud

En constants progrès

C'est dans la salle du Conseil communal de Le Vaud que les sociétaires de la Caisse de Crédit mutuel de Bassins-Le Vaud se sont réunis à fin mars en assemblée générale sous la présidence de M. Charles Beck, de Le Vaud. Les comptes de l'exercice 1986 bouclent par un bénéfice net de 31 000 francs et ceci malgré les frais occasionnés par le changement de locaux et l'achat d'un ordinateur performant.

Le bilan continue à progresser. Pour 1986, il se monte à 11,7 millions soit une augmentation de 12,4 % par rapport à celui de 1985. Les comptes furent

adoptés à l'unanimité après avoir été commentés par le gérant, M. Raymond Heller et M. Emile Fillettaz, contrôleur.

Chambre immobilière vaudoise

Préparer la défense

Invités par la Chambre immobilière vaudoise, les propriétaires de la région de Nyon se sont réunis récemment pour analyser les effets des nouvelles lois qui touchent le secteur immobilier. Notamment les dispositions concernant la protection des locataires et le nouveau régime matrimonial.

Le nouveau droit du bail à loyer, étendu à toutes les communes suisses, qui empêche les loyers et les congés abusifs, impliquent de nouvelles contraintes pour les propriétaires, qui devront suivre une procédure *ad hoc vis-à-vis* de leurs locataires. Ils devront notamment utiliser des formules officielles pour signifier des hausses de loyer. M. Jean-Pierre Dind, directeur de la Chambre immobilière vaudoise, a remarqué que si la législation concernant la protection des locataires comprendrait des mesures extrémistes, les difficultés de résilier un bail augmenteraient.

Double vue

Le nouveau droit matrimonial leur compliquera également la tâche. Le propriétaire devra connaître la situation familiale de son locataire pour appliquer les nouvelles dispositions touchant les époux. Mlle Amstein a expliqué que dès janvier 1988, le mari ne sera plus seul habilité à choisir le lieu du domicile familial. Il faudra établir un bail, les époux étant co-titulaires du bail. A ce titre, chacun d'eux devra recevoir un formulaire en cas de résiliation de bail. Une complication administrative qui implique que le locataire doit informer son propriétaire de tout changement de situation familiale. Par ailleurs, si l'époux est seul signataire du bail, sa conjointe reste solidaire. Mais s'il y a divorce, cette solidarité cesse pour le conjoint.

Les contraintes de la LATC

M. Dind a également expliqué les grandes lignes de la nouvelle loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), ancienne loi LCAT. L'un des aspects de la poli-

ce des constructions est l'obligation de supprimer toutes les barrières architecturales dans les nouveaux immeubles. Ce qui signifie un renchérissement du coût de la construction avec effet sur le prix des loyers.

Une autre disposition, combattue par les propriétaires, est l'introduction dans les immeubles, de compteurs individuels pour le chauffage. Ils craignent que chacun puisse régler sa température comme il entend, ce qui pourrait mener à une dégradation des immeubles. Selon eux, un contrôle doit être maintenu.

Le délai de mise à l'enquête pour les demandes de permis de démolition et de construction a été porté à 20 jours depuis janvier 1987. De son côté, la Municipalité dispose de 30 jours pour délivrer le permis de construire. Selon la CIV, cela permet d'accélérer une procédure qui est souvent dépendante des hésitations de l'exécutif.

Si la LATC est plus simple que la LCAT, M. Dind estime qu'elle comporte encore des complications. Par exemple, l'obligation de poser un panneau annonçant un projet de construction sur une parcelle à construire lors de la mise à l'enquête. Cela risquerait de susciter encore plus d'oppositions.

Faire pression

Dans tous les domaines où il faut encore légiférer, la Chambre immobilière vaudoise entend faire entendre sa voix à Berne. Elle ne sera pas la seule puisque les milieux de protection des locataires vont de leur côté tout faire pour que l'initiative acceptée par le peuple entre dans les faits. On fera la queue dans les couloirs de l'administration fédérale ces prochains mois! — (ms)

M. Maurice Mercet, de Bassins, membre du conseil d'administration depuis 1957 et secrétaire du conseil de 1961 à 1987 ayant demandé à être libéré de sa charge, l'assemblée avait à procéder à une élection complémentaire qui devait porter sur un candidat habitant Bassins. Seul candidat à accepter une charge, M. Claude Renevier fut élu à l'unanimité.

Ainsi le conseil d'administration est composé comme suit: MM. Charles Beck, Le Vaud, président; William Dufour, Bassins, vice-président; Frédy Christinet, Le Vaud, Karl Velan et Claude Renevier, Bassins. Le secrétariat sera assuré par M. Raymond Heller, gérant. L'organe de contrôle ne subit aucun changement et reste composé de MM. Roger Dunand, Gaston Renevier, de Bassins et Emile Fillettaz, Le Vaud.

L'assemblée avait encore à accepter une modification des statuts dont le projet avait été adopté par les organes de la Fédération vaudoise des caisses de crédit mutuel. Le plus important changement concernait une augmentation des versements supplémentaires que les sociétaires seraient appelés à verser pour éteindre d'éventuelles pertes. Cette disposition permet ainsi d'augmenter les réserves inscrites au bilan. Après discussion, cette modification et l'ensemble des nouveaux statuts furent acceptés à une très forte majorité.

En 1976, le bilan se montait à 4,9 millions; dix ans après il est passé à 11,7 millions en chiffres ronds soit une progression de 137%. Tout va donc pour le mieux sur le plan économique de la région. Cela est réjouissant.

Le président a remercié M. Claude Treboux, de Bassins, qui a passé sept années au conseil d'administration. — (Efi)

Centenaire de Grens

Des précisions

Dans l'article relatant l'entrée dans sa centième année de M. Lucien Velan (OL du 8 avril), il était écrit que le doyen avait résidé presque autant de temps à Bassins qu'à Grens. Or, M. Velan n'habite chez sa fille de Grens seulement depuis sept ans. C'est donc un authentique Bachenaard que sa famille et les autorités ont fêté les 5 et 7 avril dans les deux communes.

Précisons encore que M. Velan fut pendant quarante ans secrétaire du Conseil général de Bassins et pendant plusieurs années commandant des pompiers. En pleine santé, mais atteint de surdité, il aime à dire qu'il a donné ses oreilles à son pays, une manière de dire que l'ancien artilleur qu'il fut a gardé quelques séquelles de la Première Guerre mondiale. — (ms)

Locaux scolaires à Gland

Pavillons à l'enquête

Les 14 communes de l'arrondissement de Gland n'envoyant plus leurs nouveaux collégiens (division pré-gymnasiale) à Nyon, les classes vont sérieusement manquer jusqu'à l'ouverture des Grands-Champs, en août 89. C'est pourquoi la Municipalité soumet à l'enquête publique la construction d'un pavillon scolaire qui trouvera place sur le terrain de basket, sis derrière le collège des Perrerefs.

Dans un deuxième temps, lors du Conseil communal du 7 mai, un crédit de 490 000 francs sera demandé pour cette réalisation qui a l'avantage d'être vite construite (4 mois environ) et réutilisable — on pense à l'engorgement de Mauverney, rapidement saturé.

Quatre classes

Le pavillon glandois sera d'un seul étage de 47,14 m par 9,94 m; il comprendra un hall desservant les WC séparés, deux classes et un couloir

latéral aboutissant aux deux autres classes. La structure du plancher et des poutres de toiture est en acier. Cette construction modulaire est d'ailleurs agréée par le Département de l'instruction publique.

En outre, la Municipalité estime à 25 000 francs par année, les frais d'exploitation. L'installation elle-même ne devrait pas poser de problème, le chauffage et l'eau pouvant être reliés au collège des Perrerefs, le mobilier acheté devant être déménagé aux Grands-Champs en temps voulu. — (phil)



Les futures classes seront construites sur un terrain de basket. — (photo ol/m. perret)

Ce week-end à Genolier

Mini-Salon de la moto

Les beaux jours sont à la porte et, de toutes parts, ressortent motos et motards. Chromes scintillants, cuirs propres comme des sous-neufs, l'approche du printemps déclenche les habituelles démanagements.

Mais à l'aube d'une nouvelle saison, les motards se partagent en deux groupes. Il y a ceux qui gardent leur mécanique, et ceux qui aspirent à en changer. Pour les premiers, le renouveau est lié à la météo, mais pour les seconds voici venu le temps de la patience: qu'ils paraissent longs parfois, les délais de livraison!

Car rien jusqu'ici n'a permis aux motards de se réparer avec les nouveautés de l'année. Le rêve, parfois, ne suffit pas. C'est ce qui a incité le Moto-Club de La Côte à mettre sur pied, les 11 et 12 avril prochains, une exposition à Genolier. Dans l'enceinte de la salle communale, pas moins de sept des plus grandes marques motocyclistes présenteront leurs nouveaux modèles par le biais d'agences réputées établies dans tout le bassin lémanique.

Pouvoir admirer, comparer et caresser, deux jours durant, toutes les mécaniques qui feront leur joie au long de l'année ne manquera pas d'attirer de nombreux visiteurs à Genolier au cours du deuxième week-end d'avril. L'exposition sera ouverte le samedi 11 de 11 h à 19 h et le dimanche 12 de 10 h à 19 h. De nombreuses animations sont prévues dans le cadre de ce mini-salon qui vient juste à son heure. — (c.)

C'est que durant l'hiver, les salons se sont succédés, présentant les nombreuses nouveautés qui incessamment feront leur apparition sur nos routes. Les chanceux qui ont pu se rendre à Cologne, à Paris ou plus récemment à Zurich ont pu admirer tout à leur aise la machine de leurs rêves. Mais les autres ont dû se convaincre au travers des présentations parues dans la presse, spécialisée ou non. A ceux-là, les merveilles de la cuvée 1987 demeurent bien abstraites.

Bilan du Nyon-Saint-Cergue

Trois records

Le Nyon-Morez a terminé en beauté, l'année 1986, la première depuis sa rénovation technique. Elle lui a même permis d'établir trois nouveaux records qui méritent attention et un coup de chapeau à l'occasion.

Le premier, le moins perceptible dans son application réelle, se retrouve sous le signe des « kilomètres-voyageurs » parcourus: on en a recensé très exactement 6,3 millions contre 5,3 millions en 1985. L'augmentation est là de 18,6%. On la doit entre autres à un horaire plus étoffé.

Second record au niveau du trafic des voyageurs: le chemin de fer de l'ouest vaudois en a transporté 453 044 en 1986 au lieu de 398 206 l'année précédente. La hausse se veut là de 13,8%. Elle a été plus marquée — à raison de 21,1% — pour les voyageurs individuels que pour les abonnés, où elle s'élève pourtant à 10,7%. Elle est demeurée plus modeste au chapitre des voyageurs en groupes, dont l'augmentation ne fut que de 7,5%.

Enfin, troisième record: pour la première fois, les recettes du trafic des voyageurs ont dépassé la barre du million de francs. Elles portent sur un total de 1 107 000 francs en chiffre rond, en attendant une confirmation officielle qui ne saurait tarder. Elles se montaient à 912 742 francs en 1985, selon des indications

définitivement enregistrées. L'amélioration représente 21,3%.

Les premières statistiques du présent exercice démontrent clairement que le Nyon-Saint-Cergue poursuit sur sa lancée, grâce, entre autres, à un enneigement extrêmement favorable en janvier surtout. Reste évidemment à déterminer l'impact des abonnements de demi-tarif, en souhaitant que le jeu des compensations s'exerce pleinement.

Conformes aux prévisions

On s'attendait à une progression dans les différents secteurs de l'entreprise avec la mise en marche de ses nouveaux convois. Les prévisions se confirment donc. Il faut bien convenir que le trafic des voyageurs, avec ses quelque 55 000 « clients » de plus en un an, a de quoi justifier dans une large proportion les investissements. Pour peu — ou pour autant... — qu'il continue de se renforcer, on risque de le voir très bientôt au-dessus de la barre du demi-million. Ce serait un nouveau record. L'enregistrera-t-on pour l'exercice en cours? Les paris sont ouverts. — (pb)

Chrono, alarme, fuseau horaire, compte-à-reb...
Simple comme bonjour. Etanche. Fr. 100.-

E. Jaques
Maître horloger

twotimer

TISSOT
The fascinating face of time.

Journal de Nyon

OUEST LÉMANIQUE

Parution de nos journaux pendant les fêtes de Pâques

En raison des fêtes de Pâques et des restrictions postales, la parution de nos journaux sera légèrement modifiée pendant la période du 16 au 22 avril 1987.

lundi 13 avril
jeudi 16 avril
vendredi 17 avril
lundi 20 avril
mercredi 22 avril

parution normale
Journal de Nyon/Ouest lémanique
supprimé
supprimé
parution normale

Délai des annonces pour le jeudi 16 avril, lundi 9 h à l'imprimerie.

Nous remercions nos lecteurs et annonceurs de bien vouloir prendre note de ces modifications et de veiller, pendant cette période particulièrement chargée pour les PTT, à respecter les délais d'envois de leurs annonces ou de leurs communications.

Heures d'ouverture de nos bureaux

Nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel sauf:

jeudi 16 avril
vendredi 17 avril
lundi 20 avril
mardi 21 avril

fermeture à 17 h
fermé
fermé
ouverture à 7 h 30